



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

DESCRIPTION, RÈGLEMENT ET INSCRIPTION

Année 2017 - 8ème édition –

- Description du FIC (de la page 1 à la page 4).
- Règlement du Concours ESMI du FIC 2017 (de la page 4 à la page 9).
- Formulaire d'inscription 2017 (page 9).
- Contacts (page 10).

DESCRIPTION DU FIC

ORGANISATION ET PARTENAIRES DU FESTIVAL :

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC est organisé par L'ALLIANCE FRANÇAISE DE BELLA VISTA. Dès sa première édition il a reçu l'appui de l'INCAA –L'INSTITUT NATIONAL DU CINÉMA ET DES ARTS AUDIOVISUELS- et de LA MAIRIE DE SAN MIGUEL, qui coordonne le Comité d'Appui au FIC. Toutes les années il a le haut honneur de recevoir les auspices de l'AMBASSADE DE France, ainsi que de L'INSTITUT FRANÇAIS, et de LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE LA FONDATION ALLIANCE FRANÇAISE DE PARIS EN ARGENTINE. Depuis 2014, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAN MIGUEL et l'UNIVERSITÉ DE FLORES sont partenaires du FIC. Beaucoup d'institutions régionales ouvrent leurs salles de projection pour un public de plus en plus nombreux durant ce grand événement dont deux éditions ont été déclarées d'INTÉRÊT NATIONAL par LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE LA NATION ARGENTINE. TELEFE y est présent depuis 2015 et en 2016 il a reçu la collaboration de l'Université Ouverte Interaméricaine et d'ASAECA, Association Argentine d'Etudes du Cinéma et de l'Audiovisuel.

LES JOURS DU FESTIVAL :

Du 6 au 20 octobre 2016.

PÉRIODE D'INSCRIPTION DE COURT MÉTRAGES AU CONCOURS ESMI DU FIC:

Du 30 mars au 31 mai 2017.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES :

Le Festival International du Court-métrage FIC est un grand événement qui se tient une fois par an à Bella Vista et à San Miguel, dans le but de promouvoir des talents argentins et étrangers. C'est aussi une vraie proposition de cinéma au public, à travers les courts métrages nationaux et internationaux participant au concours ESMI. Cette sélection compose un ensemble dont la qualité et la variété favorisent les échanges ouverts entre les différentes cultures y présentes. D'ailleurs, c'est l'occasion de montrer au monde les meilleures images de la région de SAN MIGUEL, et d'inviter les cinéastes de tout le monde à vivre personnellement tout ce que ce festival peut offrir. Dans les différentes salles de projection désignées chaque année par les organisateurs du festival, le FIC présente non seulement des projections gratuites à un public de plus en plus nombreux, mais aussi des expositions des conférences, des ateliers et d'autres activités ayant pour thème le cinéma.

Son Dîner de Gala réunit les finalistes du festival dans une chaleureuse ambiance créée pour accueillir les gagnants des PRIX ESMI.

PRÉSENTATION :

- **FACEBOOK : FESTIVAL INTERNACIONAL DEL CORTOMETRAJE FIC**
- **Le site web de L'ALLIANCE FRANÇAISE DE BELLA VISTA :
www.afbellavista.com.ar**
- **Presse écrite, télévision, radio et sites web diffusant des festivals de cinéma nationaux et internationaux.**
- **Les plateformes de diffusion et distribution qui présentent le FIC.**

HISTORIQUE DU FIC :

Le FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC a été conçu en 2009 par l'Alliance Française de Bella Vista, pour offrir un espace d'interaction entre les réalisateurs argentins et étrangers, promouvoir et récompenser les jeunes talents sans distinction de frontières, offrir une nouvelle vision du septième art au public cinéophile, rendre hommage aux origines du cinéma et évoquer l'histoire des «STUDIOS SAINT MICHEL » de la ville de Bella Vista, lieu de tournage des productions et des coproductions les plus importantes de l'histoire de la cinématographie argentine, à travers le nom de la statuette ESMI, -ESTUDIOS SAN MIGUEL INTERNACIONAL-. Sa première édition a eu lieu du 10 au 24 avril 2010 avec l'appui de l'INCAA, les



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

auspices de l'Ambassade de France, de la Mairie de San Miguel, de l'Institut Français et de la Délégation Générale de la Fondation Alliance Française en Argentine. L'Université du Cinéma, Air France, Pernod Ricard, Buenos Aires Golf Club et l'Université de General Sarmiento ont été partenaires de l'édition 2010 du FIC. Il a connu un très grand succès reflété dans ses six salles de projection, ainsi que dans les salons du Gala de la Remise des prix marquant la fermeture de la première présentation d'un festival international né pour s'ouvrir comme une fenêtre sur le monde.

Ce festival a évolué sans cesse et à pas de géant : Ayant renforcé son caractère national et international en 2014 et en 2015, c'est sa 7ème édition qui a reçu 1200 films dont les caractéristiques principales ont notamment été l'originalité, l'actualité et la qualité.

Un public très nombreux a pu rire, pleurer, s'émouvoir et réfléchir en assistant aux projections offertes par le festival en 2016.

Il faudrait également considérer les activités parallèles : conférences, débats, une exposition créée par des artistes plastiques de la région pour rendre hommage au cinéma universel, le dîner de Gala de remise des prix, qui a eu lieu dans le grand salon de la Chambre de Commerce et d'Industrie de San Miguel, se déroulant dans le cadre d'une excellente présentation réalisée à travers l'Université Ouverte Interaméricaine et TELEFE, pour accueillir des cinéastes argentins et étrangers et des autorités et personnalités représentatives.

Chiffres de la dernière édition du FIC qui valent plus que mille mots ;

- Une durée de 20 jours en deux étapes (octobre et décembre)
- 15 salles
- 36 séances et 4 activités parallèles
- 1200 films inscrits
- 372 films sélectionnés
- 76 pays en compétition
- 288 films en sélection final
- 32 prix
- 23 membres du Jury de très haute compétence

En outre, le FIC a participé au Festival International du Cinéma de Mar del Plata depuis 2011 et sans interruption, invité spécialement par l'Institut National du Cinéma et des Arts audiovisuels -INCAA-, dans le cadre du Programme Pays.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

RÈGLEMENT DU CONCOURS « ESMI 2017 »

Article 1- OBJECTIF DU CONCOURS : *Le FIC tient à promouvoir des cinéastes nationaux et internationaux en projetant leurs courts métrages en compétition dans des salles ouvertes par les organisateurs du festival, dans l'attente de la reconnaissance finale du jury lors de chaque édition.*

Article 2 – PARTICIPANTS DU CONCOURS : *Toute personne argentine ou étrangère résidant ou non en Argentine pourra devenir «Participant du concours», à condition d'être majeur le jour de l'inscription, et d'être le metteur en scène du film présenté. Si les autres personnes ayant contribué à la réalisation du film, (producteur, scénariste, photographie, acteurs, etc.) figurent sur la fiche d'inscription, elles ne pourront pourtant pas être considérées comme « Participants du concours ». Elles auront tout de même la possibilité de recevoir des mentions honorifiques d'après la décision du jury. Les "Participants du Concours" devront impérativement faire parvenir le matériel du court-métrage selon les Articles 4 et 5 du présent règlement aux organisateurs du festival. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de la décision du jury, sans appel.*

Article 3 – METTEUR EN SCÈNE : Le nom du metteur en scène annoncé dans le générique doit coïncider avec celui de l'inscription. C'est ainsi qu'il deviendra responsable du film pour inscrire son œuvre, sans quoi il ne pourra pas avoir la possibilité de gagner le prix ESMI (*). Lorsqu'il s'agit de films ayant plusieurs metteurs en scène, la personne inscrite sur le formulaire sera celle qui recevra le prix ESMI, en admettant que le prix soit attribué au court-métrage dont il est devenu responsable. Par conséquent, il devra joindre une autorisation dûment signée par les autres metteurs en scène dudit film, afin de pouvoir exercer ce droit dans le concours de ce festival.

Article 4 – CARACTÉRISTIQUES DU COURT-MÉTRAGE ET DE L'ENVOI DE TOUT SON MATÉRIEL POUR L'INSCRIPTION :

A. DURÉE DU FILM : 20 minutes, au maximum, générique inclus.

B. LANGUE : Les films n'étant pas en espagnol, devront être sous-titrés en espagnol, pour qu'ils puissent participer au concours.

C. DATE DE CRÉATION DES FILMS : Les films dont la date de création est antérieure à l'an 2015, ne pourront pas participer à la 8ème édition du concours ESMI.

D. DÉTAILS DE L'ENVOI ET DU FORMAT : L'envoi peut être effectué en ligne (**), soit à travers un site de téléchargement de gros fichiers (plateforme recommandée : WETRANSFER), s'adressant au courrier électronique officiel du festival, soit à travers une plateforme de distribution et de promotion présentant le FIC. Format



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

conseillé : .mp4. - HD et SD. L'absence de difficultés techniques pour la reproduction du film envoyé constitue la condition sine qua non pour que son directeur soit considéré comme inscrit.

E. MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE : Ce matériel doit comporter le formulaire d'inscription au format PDF, dûment rempli et signé, et une copie de la carte d'identité du metteur en scène. Il enverra aussi deux photogrammes de son film (JPEG – 200 dpi au minimum), comme pièces jointes de son courriel d'inscription à alianzafrancesa@afbellavista.com.ar excepté dans le cas d'inscription à travers une plateforme de distribution et promotion en ligne à laquelle le FIC est inscrit. Les films ne seront pas inclus dans la liste des participants au concours tant que tout leur matériel complémentaire ne sera pas arrivé au siège du festival selon les points D et E de cet article.

F. CONDITIONS REQUISES POUR L'INSCRIPTION D'UN COURT-MÉTRAGE : Le non respect des conditions d'envoi soit par manque de l'un des éléments exigés selon le présent article, soit par difficultés techniques, soit par envoi postérieur à la date limite d'envoi selon l'Article 5, empêchera la possibilité d'inscription du court-métrage au Concours ESMI.

G- REPRÉSENTATION DU METTEUR EN SCÈNE : Dans le cas où le participant ferait l'inscription à travers un représentant ou un distributeur, il faudra le nom, le prénom, les coordonnées et la signature de la personne ou du responsable de l'agence qui le représente sous le nom de REPRÉSENTANT ARTISTIQUE DU DIRECTEUR, envoyés sur la même fiche d'inscription.

Les représentants ou distributeurs devront parallèlement solliciter leur accréditation afin de pouvoir avoir accès à toute l'information concernant le progrès des films qu'ils auront inscrits, et au Gala de la remise des prix.

ARTICLE 5 - PÉRIODE D'INSCRIPTION ET RÉCEPTION DES COURTS MÉTRAGES :

a) Les courts métrages peuvent être inscrits du 30 mars 2017 *au 31 mai 2017*.

b) L'inscription est gratuite. Les frais d'envoi des copies ou d'autres éléments, le cas échéant, seront à la charge des participants, ainsi que d'autres dépenses supplémentaires qui pourraient surgir concernant leur envoi (taxes, impôts de douane, frais d'envoi à travers une plateforme payante à laquelle le FIC est inscrit, etc.). En aucune circonstance le Festival ne payera les frais correspondant à l'envoi du matériel des participants.

c) Lorsqu'il s'agit d'un envoi par courrier postal, en cas de sollicitation des autorités du FIC, il est indispensable que sur l'enveloppe soient inscrites deux phrases : « *Sin valor comercial* » / *Sans valeur commerciale/Non commercial value* » et « *Para uso cultural unicamente/Pour usage culturel seulement/For cultural purposes only* ». *S'il est nécessaire de compléter un formulaire de douane, il faudra y inclure la phrase suivante : «Sin valor comercial/Sans valeur commerciale/No commercial value. »*



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

d) Les copies des films participant au concours ESMI ne seront pas rendues et personne ne pourra jamais les réclamer.

j) En ce qui concerne l'envoi selon le point b du présent article, le format recommandé est .MP4. Il faut considérer que la qualité du matériel reçu dépendra de celle du matériel envoyé

Article 6 - DROITS LÉGAUX DU COURT-MÉTRAGE : La propriété artistique et le droit de diffusion publique de l'œuvre présentée sont des conditions indispensables pour la participation à ce Concours. En s'inscrivant, le Participant déclare expressément détenir tous les droits nécessaires sur le court-métrage et qu'il n'existe aucune limitation ni légale ni contractuelle ni un empêchement de quelque nature que ce soit pouvant restreindre et/ou s'opposer et /ou empêcher les organisateurs d'exercer les droits consentis à travers le règlement pour le présent concours, notamment celui permettant de projeter publiquement l'œuvre présentée.

Le Participant déclare aussi avoir l'autorisation des auteurs de la musique du film pour sa diffusion. D'ailleurs, il garantit les organisateurs contre tout recours ou action judiciaire ou extrajudiciaire qui pourraient lui être intentés à titre quelconque, concernant les droits de l'œuvre, son titre, son scénario, le support, la musique ou n'importe quel élément appartenant à l'œuvre qui violerait et/ou enfreindrait et/ou nuirait et/ou limiterait et/ou endommagerait en quelque sorte un nom commercial, et/ou une marque, et/ou un copyright et/ou un droit de propriété artistique ou industrielle d'après un tiers.

Les films ne remplissant pas toutes les conditions exigées dans ce règlement seront exclus du Concours sans avis préalable. Leur film ayant été exclu, les Participants du Concours n'auront nullement le droit de réclamation.

Dans le cas d'une œuvre réalisée par un mineur, elle devra être inscrite dans le concours PETITS COURTS, dont le formulaire sera rempli et signé par un adulte représentant l'institution à laquelle appartient ledit mineur. Cette personne signera le formulaire d'inscription devenant le responsable du film présenté et respectant toutes les normes établies dans les articles du règlement du FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC, compris dans ce document. Il apportera, en copie jointe, une déclaration assurant qu'il possède l'autorisation écrite et légalement constatable des parents ou tuteurs des mineurs participant au film présenté.

Article 7 – CATÉGORIES DU CONCOURS :

- COURTS MÉTRAGES : Les courts métrages sont classifiés selon quatre genres :

A- FICTION (comédie, drame, science fiction, etc.)

B- DOCUMENTAIRE

C- CINÉMA EXPÉRIMENTAL



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

D-ANIMATION

- **CLIPS MUSICAUX** : Il s'agit d'une catégorie indépendante qui aura une sélection et un prix n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

Article 8 - LA PARTICIPATION DES PLUS JEUNES : Ayant l'intention d'encourager les plus jeunes à faire leurs premières incursions dans le monde du cinéma, le FIC a incorporé un concours annexe qui s'adresse aux étudiants de moins de 18 ans représentant une institution éducative ou culturelle. La sélection sera réalisée par un jury destiné exclusivement à cet effet. Les prix concernant ce concours seront appelés **PRIX PETITS COURTS AU MEILLEUR COURT-MÉTRAGE** et **PRIX PETITS COURTS AU MEILLEUR CLIP MUSICAL** : Le FIC a ainsi créé un espace d'observation, de réflexion et de débat pour ce format si particulier du septième art, dans le but de faire voir le cinéma soit comme une conjonction d'expressions artistiques représentant le reflet de diverses cultures et réalités, soit comme une option universitaire, donc une possibilité future pour les adolescents d'aujourd'hui. (Voir **DROITS LÉGAUX DU COURT-MÉTRAGE** - article 6 -).

Article 9 – LE JURY :

a) Le jury correspondant à la catégorie **COURTS MÉTRAGES** est composé d'experts professionnels désignés par les organisateurs pour élire l'œuvre gagnante du **GRAND PRIX ESMI COURTS MÉTRAGES**, appartenant à l'un des quatre genres cités ci-dessus (**VOIR L'ARTICLE 7 -A, B, C, D-**).

b) Le même jury élira le **PRIX ESMI** de chaque genre (**VOIR L'ARTICLE 7-A,B,C,D**).

c) Un autre jury compétent décernera indépendamment le **PRIX ESMI AU MEILLEUR CLIP MUSICAL**.

d) En outre, un jury spécialisé dans la communication audiovisuelle concernant les enfants et les adolescents, désignera le meilleur court-métrage et le meilleur vidéo clip musical **PETITS COURTS**.

e) D'ailleurs, chaque jury pourra décerner, selon son critère, des **Mentions Honorifiques** à des œuvres ou des personnes physiques figurant dans le générique des courts métrages ou des vidéo-clips musicaux de la présente édition.

f) Les décisions des Organisateurs et de chaque jury seront sans appel.

g) Un « **Coordinateur ESMI** », désigné par les autorités du FIC, aura à sa charge la coordination du Jury.

h) Un **PRIX DE RECONNAISSANCE** pourra être accordé à des personnages remarquables pour leur apport au cinéma national et/ou international.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

Article 10 - PRIX : La cérémonie de remise du prix et des mentions honorifiques aura lieu à l'occasion du Dîner de Gala du FIC, le 20 octobre à partir de 20h30. Les prix à décerner selon leur catégorie seront les suivants :

a- GRAND PRIX ESMI

b- PRIX ESMI FICTION

c- PRIX ESMI **DOCUMENTAIRE**

d- PRIX ESMI ANIMATION

e- PRIX ESMI AU MEILLEUR VIDÉO CLIP MUSICAL

f- II Y AURA PARALLÈLEMENT DEUX PRIX POUR LES PLUS JEUNES : PRIX PETITS COURTS AU MEILLEUR FILM ET PRIX PETITS COURTS AU MEILLEUR VIDEO CLIP MUSICAL

g- TOUTE MENTION SPÉCIALE QUE CHAQUE JURY DÉCIDE D'ATTRIBUER.

Article 11 – DIFFUSION DU CONCOURS : Les Participants du Concours autorisent gracieusement les organisateurs à projeter leur film, à diffuser, projeter ou publier les photos, le titre ou d'autres éléments ou détails du film, dans le cadre du Festival International du Court-métrage FIC. Ils autorisent aussi leur utilisation pour des actions non commerciales de promotion du Concours ESMI ou du FIC en général, non seulement de cette édition mais aussi des éditions futures. Il est à préciser que l'autorisation préalable du metteur en scène du court-métrage sera demandée pour d'autres types d'utilisation non mentionnées dans l'article 11.

Article 12 – DIFFUSION DU CALENDRIER DU FIC : Les lieux et les horaires de projection des films durant le FIC seront diffusés opportunément non seulement à travers les sites officiels du FIC, mais aussi à travers la presse et d'autres moyens de diffusion

Article 13 – SIÈGE OFFICIEL DU FESTIVAL : Le siège de l'Organisation officielle du FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC est le siège de l'ALLIANCE FRANÇAISE DE BELLA VISTA, auquel devront s'adresser toutes les personnes désirant obtenir des informations, réserver des places ou des invitations, ainsi que présenter les courts métrages et tout le matériel demandé pour le concours ESMI, indépendamment des sièges de projection que l'organisation du festival aura désignés pour chacune de ses éditions.

Article 14 – Toute circonstance non considérée dans ce règlement sera prise en considération par les organisateurs, eux-mêmes et ils se réservent le droit de suspendre et/ou modifier le présent concours si les circonstances l'exigent.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

Article 15 – L'inscription implique l'acceptation sans réserve du règlement de ce concours.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ESMI 2017 DU FIC

- Título original / Titre original / Original title: ---
- Título en español / Titre en espagnol / Spanish title: ---
- Duración / Durée / Running time : ---
- Categoría / Catégorie / Category : ---
- País de producción / Pays de production / Country of production : ---
- Género / Genre : ---
- Idioma del diálogo / Langue des dialogues / Language of dialogues : ---
- Año de filmación / Année de réalisation / Year of filming: ---
- Subtítulos en castellano / Sous-titres en espagnol / Spanish subtitles
- Si / Oui / Yes ☐
- NO / Non ☐
- Resumen / Synopsis / (Cantidad de caracteres / Nombre de caractères / Number of characters: 180) :

- Guionista / Scénariste / Scriptwriter : ---
- Fotografía / Photographie / Photography : ---
- Cámara / Caméra / Camera : ---
- Sonido / Son / Sound : ---
- Composición musical / Composition musicale / Music composition : ---
- Elenco / Acteurs / Cast :

- Material complementario / Matériel complémentaire / Additional material: (Marque el casillero correspondiente al material enviado / cochez la case correspondant au matériel que vous avez envoyé/ mark the box that corresponds to the material you sent)
 - Copia del documento de identidad del director / Copie de la carte d'identité du réalisateur / Copy of the director's identification document ☐
 - 2 fotogramas / 2 images fixes du film-photogrammes- / 2 film stills (JPEG -200 dpi ☐hínimum)
 - Filme / Film ☐
- **DIRECTOR / RÉALISATEUR**
 - Nombre y apellido / Nom et prénom / Name and last name : ---
 - Nacionalidad / Nationalité / Nationality : ---
 - Fecha de nacimiento / Date de naissance / Birth date : ---
 - Dirección / Adresse / Address : ---
 - Ciudad / Ville / City : ---
 - País / Pays / Country : ---
 - Teléfono / Téléphone / Phone number : ---
 - Dirección electrónica / Adresse électronique / E-mail : ---
 - Filmografía / Filmographie / Filmography : ---
 - Productor – Distribuidor / Producteur – Distributeur / Producer – Distributor : ---

**Firma del Director – Representante Artístico / Signature du Metteur en scène –
Représentant artistique / Signature of Director – Artistic Representative**



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE FIC ARGENTINE

CONTACTS

BUREAUX DU SIÈGE DU FESTIVAL :

Paraná 1593 - BELLA VISTA – 1661 – BUENOS AIRES – ARGENTINA

ADRESSES ÉLECTRONIQUES POUR LE FESTIVAL :

alianzafrancesa@afbellavista.com.ar contactos@afbellavista.com.ar
inscripcionesfic@afbellavista.com.ar

TÉLÉPHONE :

(54) (11) 46 66 85 81

FACEBOOK DU FESTIVAL :

FESTIVAL INTERNACIONAL DEL CORTOMETRAJE FIC

SITE WEB DES ORGANISATEURS DU FESTIVAL :

www.afbellavista.com.ar

ADRESSE ÉLECTRONIQUE POUR L'INSCRIPTION DIRECTE ():**

alianzafrancesa@afbellavista.com.ar

PLATEFORMES ALTERNATIVES D'INSCRIPTION () à partir du 9 avril :**

[CLICK FOR FESTIVALS](#)

[FESTHOME](#)